ARRONDISSEMENT

DE CLERMONT





N°9/2022

Le 25 février deux mil vingt-deux à 19 Heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 18 février 2022.

<u>PRESENTS</u>: M. Desmedt, Maire; Mmes Bonnet, Brunet, Desmedt, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoints; Mme Dollez, MM. Hamot, Moonen, Aubry, Mmes Delormel, Coulon, Flagothier, M. Berthelot, Mme Konan, MM. Rousseau, Mmes Barre et Vigne formant la majorité des membres en exercice.

<u>ABSENTS REPRÉSENTÉS</u>: Mme Delamarre par M. Rauzier, Mme Fernandes par Mme Brunet, M. Kwak par M. Aubry, M. Matron par M. Desmedt.

<u>ABSENTS EXCUSÉS</u>: Mmes Bourgoin et Trézel, MM. Rauzier et Lenoble.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le conseil municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 28 Nombre de membres présents : 20 Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour: 24 Votes Contre: 0 Abstentions: 0

OBJET : Demande de subvention à la Région Hauts de France.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de solliciter une subvention auprès de la Région des Hauts de France sur le programme suivant :

Vidéoprotection

69 474 € HT

Subvention sollicitée (taux 30%)

20 842 € HT

Pour copie conforme.

Frans DESMEDT

Maire de St Just-en-Chaussée Conseiller Départemental de l'Oise